

La promotion des TPE-PME : Jalon d'un nouveau modèle de développement national

ARTICLE ELABORE DANS LE CADRE DE L'APPEL A CONTRIBUTION DES ETUDIANTS
UNIVERSITAIRES A LA REFLEXION SUR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT

Réalisé par : EL BAZ ELMAHDI

Encadré par : Pr. MARIAM CHERQAOU

INTRODUCTION

Les TPE-PME (Très Petites Entreprises – Petites et Moyennes Entreprises) sont considérés comme étant une force motrice de toute économie qui se veut émergente, productive, innovatrice et surtout capable de relever les défis socio-économiques et par conséquent réaliser le progrès économique et social afin de répondre aux exigences des citoyens. Au Maroc les TPE-PME représente 95% du tissu productif national mais ne contribuent qu'à hauteur de 20% dans le PIB (Produit Intérieur Brut) national. Ce qui démontre à bien des égards le manque à gagner de notre économie au niveau de la production de richesse par ce type d'entreprises, qui ne bénéficient pas toujours de mesures concrètes à même de leur permettre de jouer pleinement le rôle de locomotive de la croissance économique national.

A cet effet, il est impératif d'asseoir une réflexion pertinente, d'une part capable d'enrayer les différents dysfonctionnements qui entravent l'amélioration du climat des affaires des TPE-PME, et qui empêchent notre économie d'en profiter pleinement, et d'autre part de proposer des recommandations réalistes qui vont de pair avec la nature et la capacité de notre économie.

Dans l'élan de cette réflexion, **nous allons subdiviser le présent article en deux parties, une première partie dédiée aux contraintes qui sévissent dans le paysage des TPE-PME, et une deuxième partie qui sera réservée aux recommandations proposées en vue d'améliorer les conditions de développement du tissu de ces entreprises**, l'objectif étant de contribuer activement à la production d'un nouveau modèle de développement national.

PARTIE I : LES CONTRAINTES AUXQUELLES SONT CONFRONTEES LES TPE-PME

Les TPE-PME sont fragilisées principalement par **les délais de paiement non respectés** qui est une problématique structurelle que ce soit entre les entreprises elle-même ou avec l'Etat, en effet 15 à 20% des opérateurs économiques paient leurs fournisseurs à temps, cela reviendra à dire que plus de 75% des entreprises font attendre leurs fournisseurs en dehors du délai contractuel lors du règlement de leurs factures. Cela constitue un accélérateur majeur des défaillances des TPE-PME, qui se trouve finalement en bas de la chaîne et subissent toute la pression des retards dans les délais de paiement.

La difficulté d'accéder à la commande publique reste quant à lui un problème majeur auxquelles sont confrontées les TPE-PME. Certes, sur le plan de la réglementation des marchés publics il existe plusieurs supports qui poussent l'Etat à prendre des mesures en faveur des TPE-PME, notamment le Décret N° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics dans son article 156 qui stipule que le maître d'ouvrage est tenu de réserver 20% du montant prévisionnel des marchés publics qu'il compte lancer au cours de l'année budgétaire à la TPE-PME. Néanmoins le problème réside dans l'application de cette disposition qui rappelons-le est déterminante pour la promotion de ces types d'entreprises, en l'absence totale d'un organe indépendant capable de veiller strictement à son respect. Ajouté à cela **un monopole de certaines entreprises sur les marchés publics** constitue une autre contrainte pour la conclusion des marchés publics au profit des TPE-PME. En effet 73% des TPE-PME estiment que le monopole de certaines entreprises constitue l'une des principales raisons qui les empêchent de décrocher une commande publique.

Le financement externe notamment le marché de crédit et le marché de capitaux et la mise à disposition de garanties ont souvent été un obstacle majeur au développement des TPE-PME mais aussi aux porteurs de projets et d'idées qui désirent de s'aventurer dans le monde de l'entrepreneuriat. Hors le lancement du programme intégré d'appui et de financement des entreprises par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI constitue un tournant sans précédent et ce avec le plafonnement du taux d'intérêt à 2% dans le monde urbain et un taux préférentiel pour le monde rural plafonné à 1.75%, mais il n'en demeure pas moins que l'accompagnement non financier reste le défi majeur à relever pour tous les acteurs nationaux.

La propriété industrielle quant à elle forme une autre contrainte qui endigue l'accélération de la croissance économique des TPE-PME par le biais des taxes et des coûts appliqués, ajouté à cela une procédure jugée complexe et des délais de traitement des demandes qui laisse à désirer.

La pression fiscale est considéré comme une limite prépondérante sur l'équilibre financier des TPE-PME avec un atmosphère fiscal complexe, contraignant et qui manque d'équité favorisant ainsi les pratiques informelles au détriment du formel.

L'accès au foncier et son coût posent problème aux TPE-PME avec un système foncier complexe, la diversité des réglementations de gestion foncière, la capacité insuffisante de l'administration

foncière et des décisions en matière d'aménagement du territoire qui ne correspondent pas aux besoins réels de ces types d'entreprises. De même, l'achat et l'enregistrement de terrains continuent d'être difficiles en raison de la longueur et de la complexité des procédures.

Enfin il existe des contraintes propres aux TPE-PME qui constituent des **facteurs internes** tributaire du développement et de la croissance de ce tissu entrepreneurial à savoir :

- **La mentalité des propriétaires-dirigeants** qui tendent à prendre des décisions unilatérales sans l'implication et la prise en considération des ressources humaines que ce soit en interne ou externe à l'entreprise (conseil externe).
- **La faiblesse de l'encadrement des propriétaires-dirigeants** qui le plus souvent ont du mal à s'entourer d'encadrants compétents soit par manque de moyens soit, tout simplement, parce qu'ils n'en perçoivent pas la nécessité, compte tenu de leur désir d'autonomie. La complexité des problèmes de gestion est telle que le propriétaire-dirigeant ne peut à lui seul cerner tous les aspects concernant la gestion de l'entreprise.
- **La faiblesse des pratiques du management** qui se caractérise par une mauvaise gestion liée à une absence partielle ou totale de stratégies et de prévisions capable de servir de référence quant à l'atteinte des objectifs et surtout une gestion financière inadéquate avec en vue d'une part l'inexistence d'un système de contrôle financier et d'autre part l'absence de données comptables fiables et disponibles à temps.

PARTIE II : LES REMEDES AUX CONTRAINTES DES TPE-PME

Pour les délais de paiement différents éléments de solution ont été avancés par l'Etat en plus de l'arsenal juridique qui constitue le cadre réglementaire, le Ministère des économies et des finances et de la réforme de l'administration en concertation avec la CGEM a procédé à la création d'un observatoire des délais de paiement qui est une plateforme informationnelle qui pourra donner plus de visibilité quant aux problèmes des retards dans les délais de paiement. Ajouté à cela la création d'une plateforme « AJAL » de réclamations de la part des fournisseurs à l'encontre des entreprises et des établissements publics. En effet **une généralisation du dépôt électronique des factures** par les attributaires des marchés publics via la plateforme GID (Gestion Intégrée de la Dépense) permettra de réduire les délais d'ordonnancement et de paiement des dépenses

publiques. Néanmoins cela concerne que la relation entre l'Etat et les entreprises (Public-Privé) à savoir les délais de paiement publics, sur ce l'Etat doit **se pencher d'avantage sur les relations des délais de paiement inter-entreprises (Privé-Privé) et créer des plateformes d'information et de réclamations** et surtout **veillez à appliquer strictement les sanctions pécuniaires prévues par la réglementation** pour le non-respect des délais de paiement, afin de pouvoir maîtriser ce problème majeur des TPE-PME lié aux délais de paiement. L'Etat doit en outre **mettre en œuvre un cadre réglementaire encadrant les relations entre les GE (Grandes Entreprises) et les TPE-PME** pour donner à ce type d'entreprise des garanties réglementaire quant à leurs relations avec les GE.

En ce qui concerne l'accès à la commande publique, L'Etat doit **orienter d'avantage la dépense publique au profit des TPE-PME à travers l'assouplissement des cahiers de charges notamment les références et classifications exigées pour soumissionner aux appels d'offres**, l'objectif étant de permettre à ces catégories d'entreprises d'avoir une chance d'accéder à la commande publique et de gagner des références qui leurs permettront de participer à des appels d'offres future. Aussi il est souhaitable de **revoir en hausse le pourcentage des prévisions en appels d'offre destiné aux TPE-PME** qui est actuellement de 20% et de **veillez à l'application stricte du quota au niveau régional**. De même **une dématérialisation de la commande publique** notamment par **la généralisation de la soumission électronique à travers le portail des marchés publics** peut apporter une solution à la problématique. En outre il faudrait que l'Etat **met en œuvre des mécanismes réglementaire qui prévoit un pourcentage d'appels d'offres réservé au mode de passation par enchère électronique inversé** pour une meilleure transparence dans la procédure de passation des appels d'offres.

Pour ce qui est du financement externe, **un écosystème d'accompagnement extra-financier doit être crée à cet effet**, c'est-à-dire que les banques doivent non seulement permettre d'accueillir et d'accompagner financièrement les porteurs de projets, les auto-entrepreneurs et les TPE-PME mais surtout **d'offrir des produits qui soit nativement composé à la fois de l'accompagnement financier et non financier (Blended finance)** à savoir **la formation, le conseil, le suivi et l'amortissement des risques lié à l'activité**. Cela ne peut être opérationnel sans la conjugaison des efforts de tous les acteurs nationaux impliqué dans le processus à savoir la CCG (Caisse Central

de Garantie) en tant qu'amortisseur de risque, l'OFPPT en tant que formateur, les universités aussi qui peuvent créer des formations diplômantes pour les accompagnateurs et bien d'autres acteurs déterminants pouvant apporter leurs efforts dans ce chantier. Les centres régionaux d'investissement qui constitue des points de contact direct avec les porteurs de projets pourront quant à eux fédérer et créer une synergie pour que ces efforts soit transversale dans la même vision. Les marchés de capitaux peuvent jouer un rôle déterminant pour faciliter l'accès des PME à des financement à long terme en mobilisant les investisseurs institutionnels, la CCG peut jouer un rôle clé à cet égard en fournissant par exemple des garanties à un portefeuille de prêts en complément des garanties directes qu'elle accorde actuellement pour les prêts aux PME. Ce type de mutualisation pourrait être un moyen moins coûteux d'accorder des crédits aux PME et pourrait permettre d'allonger les échéances. De même **la création d'une banque d'investissement public destinée à subventionner** ce tissu d'entreprises peut remédier aux différentes contraintes liées au financement.

Concernant l'aspect fiscal la mise en place d'un barème progressif en vue de pallier l'effet de seuil, a généré une baisse importante de la pression fiscal sur les TPE-PME. Néanmoins l'administration fiscale peut apporter d'autres solutions à savoir:

- **Un allègement du contrôle fiscal** spécifiquement à ce type d'entreprises qui ont connu des irrégularités fiscales est jugée nécessaire pour accompagner ces mesures ;
- **L'élargissement de l'assiette fiscale** en vue de diminuer d'avantage la pression sur les TPE-PME ;
- **Instaurer des tarifs référentiels raisonnables**, notamment pour les TPE-PME **opérant dans le secteur des bâtiments et travaux publics** ;
- **Revoir globalement le recalcul des taux des taxes** imposées aux TPE ainsi que le **recalcul de la patente** impactant les TPE selon la valeur locative ;
- **Exonérer les TPE exportatrices** qui contribuent à améliorer la balance commerciale **des droits de douane**.

Quant à la **propriété industrielle**, il faudrait sensibiliser d'avantage les **TPE-PME** surtout celle qui ont un caractère innovant à breveter leurs inventions cela pourra créer une atmosphère de compétitivité, en outre rendre le système de DPI (Droits de Propriété Industrielle) plus accessible aux PME notamment par la **simplification des procédures et la réduction du délai de traitement des demandes**. Ajouté à cela une **bonne structuration des taxes et coûts associés aux demandes de brevets** peut apporter une solution à la problématique de la propriété industrielle. En outre **développer une coopération entre l'OMPIC (Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale) et l'OEB (Office Européen des Brevets) encore plus étroite avec plus de perspectives de développement** permettant ainsi d'augmenter le nombre de brevets OEB accordés aux TPE-PME national.

La difficulté d'accéder au foncier par les TPE-PME est souvent évoqué comme un obstacle pour leurs développements, sur ce on peut citer plusieurs mesures permettant d'apporter une solution à cette problématique à savoir :

- Favoriser le **développement des zones d'activités économiques et du foncier industriel** ;
- Moderniser le **cadre juridique** régissant les statuts fonciers et mettre en place **une stratégie de convergence progressive de ces statuts** ;
- Assurer l'accessibilité et la cohérence de **l'information foncière** notamment par le biais **d'un système d'information qui gère l'information foncière** pour une meilleure définition des stratégies futures ;
- Renforcer la **coordination de l'action foncière** aux niveaux national et régional ;
- Combattre la **spéculation immobilière** qui tend à augmenter le prix du foncier.

Afin de remédier aux contraintes internes aux TPE-PME nous proposons ci-dessous des recommandations :

- **Impliquer tous les intervenants de l'entreprise à la prise de décision** et pourquoi pas faire appel à des **cabinets de conseil** pour des problèmes qui ne peuvent pas se traiter en interne ;
- Adopter une **politique d'encadrement** et de **valorisation des ressources humaines** ;

- **Définir les stratégies et les prévisions** à atteindre et améliorer la gestion financière en instaurant des **mécanismes de contrôle financier** tout en respectant les principes comptables.

CONCLUSION

En guise de conclusion, la promotion des TPE-PME est un chantier sur lequel tous les intervenants privé et public ont des responsabilités partagées et doivent coordonner ensemble pour que notre économie puisse profiter du manque à gagner de ce type de tissu entrepreneurial, qui dans d'autres pays peut arriver à contribuer jusqu'à 60% dans le PIB (Produit Intérieur Brut) et par conséquent apporter des solutions à plusieurs problématique socio-économique dont souffre notre économie. Les solutions proposées dans la deuxième partie du présent article ne peuvent arriver à leur fin sans **un changement radicale des mentalités** d'une part au niveau public avec en vue **une modernisation de l'administration** et **une régionalisation avancée** et d'autre part avec **un changement des mentalités des entrepreneurs** qui doivent s'ouvrir d'avantage sur de nouvelles pratiques telle que les **NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication)** qui peuvent avoir un rôle déterminant pour leurs activités .

Tableau récapitulatif des contraintes et des solutions apportées pour promouvoir les TPE-PME

LES CONTRAINTES DES TPE-PME	LES SOLUTIONS APPORTEES	
Retard dans les délais de paiement	Etat -Privé	- Généralisation du dépôt électronique des factures sur la plateforme GID.
	Privé-Privé	- Créer des plateformes d'information et de réclamation ; - Instaurer un cadre réglementaire qui encadre les relations entre GE et TPE-PME ; - Veillez à appliquer strictement les sanctions pécuniaires prévues par la réglementation en vigueur.
Difficulté d'accès à la commande publique	<ul style="list-style-type: none"> - L'assouplissement des cahiers de charges notamment les références et classifications exigées ; - Revoir en hausse le pourcentage des prévisions en appels d'offre destiné aux TPE-PME ; - Dématérialisation de la commande publique (soumission électronique ; enchère électronique inversé). 	
Difficulté de financement	Marché de crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un écosystème d'accompagnement extra-financier (Blended Finance) ; - Création d'une banque d'investissement public de subvention des TPE-PME.
	Marché de capitaux	<ul style="list-style-type: none"> - Financement à long terme en mobilisant les investisseurs institutionnels.
La pression fiscale	<ul style="list-style-type: none"> - Allègement du contrôle fiscal ; - Elargissement de l'assiette fiscale ; - Instaurer des tarifs référentiels raisonnables dans le secteur BTP ; - Revoir globalement le recalcul des taux des taxes imposées et de la patente impactant les TPE selon la valeur locative ; - Exonérer les TPE exportatrices des droits de douane. 	
La propriété industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des TPE-PME sur le rôle de la propriété industrielle ; - La simplification des procédures et la réduction du délai de traitement des demandes ; - Bonne structuration des taxes et coûts associés aux demandes de brevets ; - Développer une coopération plus étroite entre l'OMPIC et l'OEB. 	
Difficulté d'accès au foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des zones d'activités économiques; - Moderniser le cadre juridique régissant les statuts fonciers; - Créer un système d'information qui gère l'information foncière; - Renforcer la coordination de l'action foncière aux niveaux national et régional ; - Combattre la spéculation immobilière. 	
Problèmes internes aux TPE-PME	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer tous les intervenants à la prise de décision au sein de l'entreprise ; - Faire appel à des cabinets de conseil ; - Adopter une politique de valorisation du capital humain ; - Définir la stratégie et les prévisions nécessaires ; - Instaurer des mécanismes de contrôle financier. 	

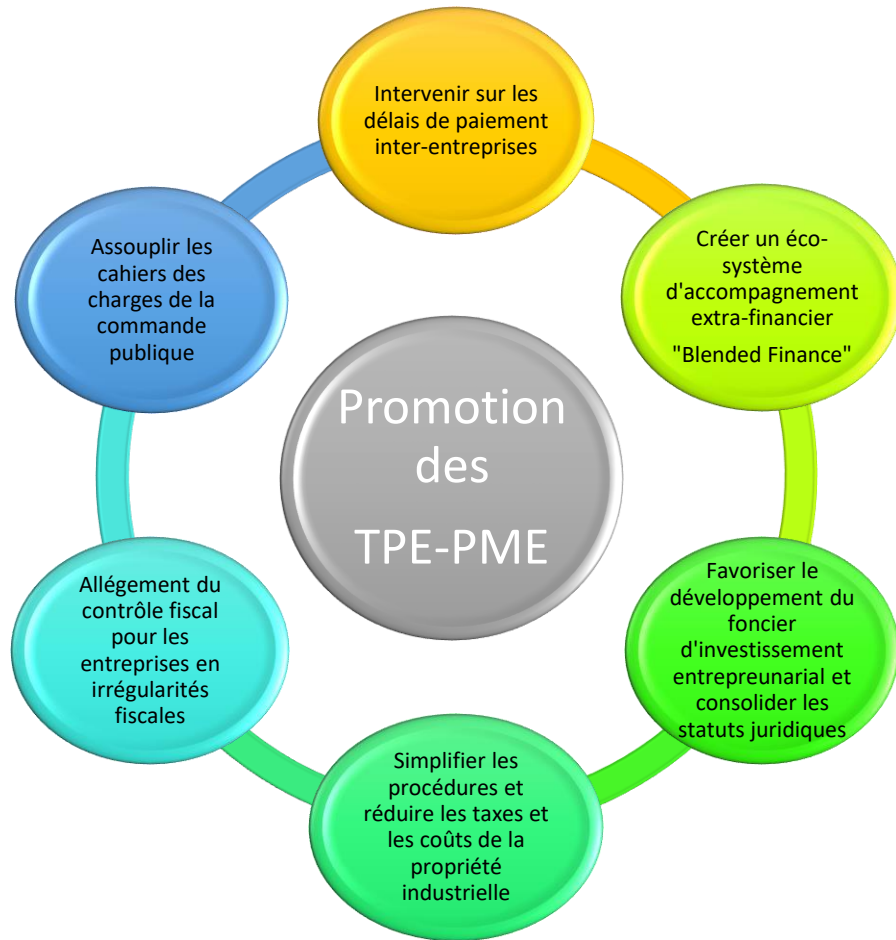


Figure des solutions apportées pour la promotion des TPE-PME